

Mars 2025

# RAPPORT DE GESTION 2024

---

# SOMMAIRE



03	Chiffres clés
04	Faits marquants
18	Résultat net 2024
34	Horizon 2025
36	Conseil d'administration
37	Rapport distinct 2024

# CHIFFRES CLÉS 2024

03

## Adhérents

82 849

Adhérents

152 030

Personnes protégées

## Gestion en M€

119,8

Cotisations

107,9

Prestations

10,3

Frais de gestion

+ 0,4

Résultat net

90,1%

Ratio prestations /  
cotisations

8,6%

Frais de gestion

98,7%

Ratio combiné





## 2024 à travers...

- Les faits marquants
- La Commission Innovation produit
- La Commission Fonds social
- La Commission Prévention
- Le parcours adhérent



L'année 2024 a été une nouvelle année de transition nécessaire pour poursuivre les actions de structuration et de sécurisation des activités, engagées à partir du 2ème trimestre 2023 afin de consolider et pérenniser la Mutuelle.

## Travaux de structuration et de sécurisation

Grâce à l'implication de l'équipe opérationnelle et l'appui de prestataires externes, d'importants travaux ont été réalisés en 2024 tels la mise en œuvre du chantier Ressources Humaines, la refonte globale du Pilotage ou la structuration des relations avec le délégataire de gestion.

Toute l'équipe MNPAF a également été mobilisé sur les actions incontournables du Plan de Conformité, notamment sur les domaines LCB-FT, RGPD, Gouvernance, Réclamations ou DORA. Le taux d'atteinte du plan de conformité à fin 2024 atteste des progrès réalisés.

Par ailleurs, le processus de pilotage des résultats par contrat / barème mis en place en 2023 a été consolidé en 2024 dans le cadre de l'élaboration du Budget 2025. Il a ainsi permis de déterminer les mesures d'évolution tarifaire nécessaires à appliquer en 2025 en raison de l'inflation, des transferts de charges en provenance de l'Assurances maladie et des décisions gouvernementales. Ces évolutions tarifaires limitées ne concernent que les segments les plus déficitaires. Elles ont été validées par le Conseil d'administration du 17 octobre et approuvées par l'Assemblée générale du 6 novembre.

## Amélioration de l'expérience Adhèrent

Conformément au programme d'actions 2024, un nouvel espace adhérent a été déployé et une nouvelle version de l'outil de conseil et de souscription est opérationnelle depuis l'été dernier.

Dans un souci de renforcement de l'écoute des adhérents, le rythme des enquêtes de satisfaction est désormais annuel et le suivi des réclamations a été réorganisé, constituant ainsi une source majeure pour le dispositif d'amélioration continue au bénéfice des adhérents.

En fin d'année, une proposition de service digital en matière d'optique et à coût réduit a été mise en œuvre pour l'ensemble des adhérents. Ce service complémentaire fera l'objet d'un suivi précis au cours de l'année 2025 afin d'en déterminer la pérennité.

## Institutionnel

Depuis le 1er janvier 2024, dans le cadre de la nouvelle structuration juridique d'Aéma Groupe, la MNPAF est affiliée à l'Union Mutualiste de Groupe (UMG) Aésio, elle-même affiliée à la SGAM Aéma.

L'UMG Aésio regroupe des mutuelles animées par les mêmes valeurs en faveur d'un mutualisme moderne alliant performance et solidarité et prônant l'accessibilité aux soins pour tous.

Dans ce cadre, les 4 fonctions clés de la MNPAF sont désormais exercées par des salariés d'Aésio dans une logique de Groupe.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2024, le mandat de Directeur Opérationnel – Dirigeant Effectif de M. Bruno Thirion a été prolongé pour 1 an renouvelable.

M. Renaud Lataillade a été nommé Président de la Mutuelle lors de la séance du Conseil d'administration du 19 novembre 2024 en remplacement de Pierre Girault qui demeure administrateur et membre du Bureau.

L'Assemblée générale du 6 novembre 2024 a élu 2 nouvelles administratrices : Madame Sophie Gelbert et Madame Véronique Flavigny.

# LA COMMISSION INNOVATION PRODUIT

07



En 2024,  
La Commission  
s'est réunie 4 fois.

La Commission a été réunie dans un contexte d'incertitudes liées aux transferts de charge en provenance de l'Assurance maladie et aux mesures gouvernementales sur le domaine de la Santé.

En présence du cabinet d'actuariat, la Direction a présenté à la Commission les travaux de projection des résultats 2024 par barème et les propositions d'évolution tarifaire pour 2025, exprimées dans un souci d'équilibre économique. Celles-ci ont fait l'objet d'échanges itératifs.

Les préconisations émises in fine par la Commission ont été intégrées dans le budget 2025 qui a été présenté en Bureau du Conseil puis validé par le Conseil d'administration du 17 octobre. Le point relatif aux évolutions tarifaire 2025 a été approuvé par l'Assemblée générale du 6 novembre 2025.

## Innovation - service

La proposition innovante d'un parcours digital optique de l'opérateur C-Evidentia a été examinée par la Commission lors de sa séance du 3 juillet.

Elle a été validée par le Conseil d'administration du 24 juillet et mise en œuvre en septembre, pour un an renouvelable.

### C-EVIDENTIA

Mise en place d'un nouveau service qui propose un parcours de soins optique avec test de vue en ligne, prise de rendez-vous rapide chez un ophtalmologue si besoin et enfin possibilité d'achat de lunettes en ligne sans reste à charge pour l'adhérent.



## Une année dense

Pour rappel, la mission fondamentale du Fonds social consiste à aider les adhérents se trouvant dans une situation particulièrement difficile du fait de la maladie, d'un handicap ou d'une invalidité temporaire. L'attribution des aides est appréciée au cas par cas sur la base de critères objectifs d'ordre socio-économiques.

En 2024 les commissaires ont étudié 71 dossiers dont 62 ont été acceptés.

- 20 dossiers ont été présentés par des assistantes sociales.
- 47 dossiers ont été présentés par des adhérents collectifs et 24 par des adhérents individuels.

Les aides ont été réparties comme suit :

- 40 dossiers maladie qui représentent une aide de 55 442,00€.
- 15 dossiers de handicap qui représentent une aide de 49 795,00€.
- 16 dossiers exonération de cotisations qui représentent une aide de 14 731,88€.

Les 15 dossiers handicap ont obtenu une aide financière à peine inférieure à celle des 40 dossiers maladie. Ce sont des dossiers très lourds qui engendrent des frais de soins importants.

Les exonérations de cotisations ont été attribuées pour la plupart à des adhérents de contrats individuels, avec des aides parfois significatives en considérant précisément chaque situation.

Dès le mois de septembre le budget initialement alloué de 100 000 € a été entièrement consommé. En étroite collaboration avec le Président, le Directeur général et la Présidente de la Commission Fonds social, ce dépassement budgétaire a été acté et pris en compte dans les prévisions d'atterrissage budgétaire global de la Mutuelle afin de permettre à la Commission de poursuivre ses travaux. In fine, les aides versées en 2024 s'élèvent à 119 698,88 €.

Dans ce contexte, le budget 2025 du Fonds social a été porté à 120 000 €.

Cette dotation, permettra de mieux répondre à la réalité des aides demandées depuis plusieurs années. Elle confirme et traduit les valeurs mutualistes de la MNPAF, fondées sur la solidarité et l'entraide envers ses adhérents.

## BILAN 2024

<b>Budget 2024</b>	<b>100 000 €</b>		
	Dossiers acceptés	Montants accordés	Aide moyenne
Mars	18	35 178,40 €	1 954,36 €
Juin	19	39 133,28 €	2 059,65 €
Septembre	15	25 445,40 €	1 696,36 €
Décembre	10	20 211,80 €	2 021,18 €
<b>Total Commissions 2024</b>	<b>62</b>	<b>119 698,88 €</b>	<b>1 930,63 €</b>

## RÉPARTITION DES DOSSIERS 2024

Dossiers	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Total
<b>Présentés</b>	22	20	17	12	71
<b>Acceptés</b>	18	19	15	10	62
<b>Refusés</b>	4	1	2	2	9

## AIDES ACCORDÉES PAR TYPE

Montants accordés par type d'aide	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Total
<b>Participation aux frais médicaux</b>	11 621,00 €	13 416,00 €	17 277,00 €	13 128,00 €	55 442,00 €
<b>Participation aux frais liés au handicap</b>	22 691,00 €	21 536,00 €	2 293,00 €	3 275,00 €	49 795,00 €
<b>Exonération de cotisations</b>	866,40 €	4 181,28 €	5 875,40 €	3 808,80 €	14 731,88 €
<b>Total</b>	35 178,40 €	39 133,28 €	25 445,40 €	20 211,80 €	119 698,88 €

# LA COMMISSION PRÉVENTION

11



En 2024,  
La Commission  
s'est réunie 4 fois.

L'activité physique a été le thème phare de cette année. Les dépistages des cancers de la peau restent un enjeu très important pour la Commission. La santé de la femme, vieillir en bonne santé, la santé mentale et les gestes de 1ers secours ont également fait partie des travaux 2024.

## L'activité physique

Cette année la Mutuelle s'est investie pour faire bouger ses adhérents en créant une communauté "Je bouge pour ma santé". Chaque mois, plus de 800 adhérents ont reçu une lettre d'information dédiée qui leur permettait d'avoir accès à des ateliers en ligne, des applications, des tests, des jeux.

**11 ateliers en ligne ont ainsi été proposés** : Comment rester motivé toute l'année ?, activité physique et maladie chronique, la sophrologie et le sport, clés pour lutter contre la sédentarité ...

Un bilan de condition physique a été offert, des séances MindDay et Salvum ont été proposées comme la routine " Se mettre au sport" sur 14 jours ou le programme " Objectif sport".



## Cancers de la peau

En 2024, **42 journées et demi de dépistage ont été organisées soit 1260 salariés dépistés.** Lors de chaque journée, des lésions sont dépistées et des salariés sont orientés, avec lettre du dermatologue, pour des examens complémentaires.

2 nouveautés cette année : 3 demi-journées ont été réalisées en Guyane et une journée au siège de HOP! à Nantes.

Le Fonds d'Action social d'Air France a participé au financement à hauteur de 6 journées.



## Vieillir en bonne santé

Pour adopter un mode de vie sain et profiter de la vie le plus longtemps possible en bonne santé, des bonnes habitudes de vie sont à mettre en place le plus tôt possible ! La Mutuelle a ainsi réalisé une mini série de 8 épisodes :



- Les bienfaits de l'activité physique sur le vieillissement
- Adapter son alimentation en vieillissant
- Arrêter le tabac avant 40 ans
- Hypertension artérielle : pourquoi la surveiller ?
- Pourquoi contrôler régulièrement son taux de sucre dans le sang ?
- Cholestérol LDL : pourquoi s'en soucier dès 50 ans ?
- Ménopause : quels conseils pour mieux dormir ?
- Comment gérer le syndrome du nid vide ?

# Santé de la femme

Parce que la vie d'une femme est rythmée par des rendez-vous médicaux essentiels à sa santé, la Mutuelle propose d'accompagner les femmes de l'adolescence à la post-ménopause.

**Un dossier de 5 vidéos, 3 articles et 1 guide sont disponibles sur le site internet de la Mutuelle.**

4 vidéos courtes (moins de 1 minute) ont été créées : comprendre les changements à l'adolescence, femmes et maladies cardiovasculaire un risque sous-estimé, l'agenda santé de la femme et la ménopause.

Le partenariat avec MindDay a permis la création à la demande de la MNPAF d'une dizaine de séances sur la santé de la femme : mieux vivre sa ménopause, se remettre d'une fausse couche, se préparer à être maman, mieux vivre avec l'endométriose, mieux vivre son post-partum, faire face au cancer du sein, réduire sa charge mentale ...

La Mutuelle a également relayé un module de Salvum destiné à sensibiliser sur l'importance du dépistage précoce du cancer du sein en insistant de façon ludique et décalée sur le rôle crucial de l'auto-dépistage et du suivi médical régulier.

## Santé de la femme

Mutuelle Air France - 1/4

↔ ↻

- Femmes et maladies cardiovasculaires : un risque largement sous-estimé**  
Mutuelle Air France  
1:24
- Comprendre les changements à l'adolescence**  
Mutuelle Air France  
1:35
- L'agenda santé de la femme**  
Mutuelle Air France  
1:32
- La ménopause : symptômes et solutions**  
Mutuelle Air France  
1:15

Formation proposée par

e-formation

**Dépistage précoce du cancer du sein**

Poursuivre

## MindDay

MindDay est une application mobile conçue par une équipe de psychologues pour aider à prendre soin de soi quotidiennement, avec des conseils et des exercices pratiques tirés des dernières recherches en psychologie.

La Mutuelle a acheté 400 licences en 2024 qui ont été utilisées en totalité dès le mois d'avril. 100 licences supplémentaires ont alors été achetées, toutes également utilisées dès le mois de septembre. MindDay nous a offert les licences supplémentaires jusqu'à la fin de l'année.

**590 adhérents ont ainsi pu bénéficier d'une licence MindDay gratuitement en 2024.**

Un questionnaire de satisfaction a permis de mettre en évidence la satisfaction des adhérents : 150 utilisateurs actifs par semaine, NPS de 44 et un score de bien-être qui a augmenté de 10% en 8 mois.

## Actions en entreprises

La Mutuelle a participé au **groupe de travail interne à Air France pour la conception des forums cardio-vasculaires.**

Lors de ces forums, nous avons financé des éducateurs sportifs de la Fédération Française de Cardiologie pour un atelier "Comment avoir un coeur en bonne santé ?", une diététicienne et du matériel pour le dépistage cholestérol et glycémie.

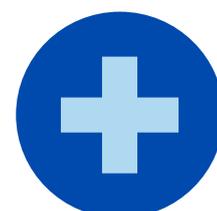


## Salvum

Créée en 2014, Salvum est la plateforme de modules e-learning interactifs et immersifs d'apprentissage par le jeu la plus primée du marché.

Les formations digitales sont reconnues par des experts et sont conformes aux obligations légales en santé, sécurité et prévention.

- 32 modules sur les gestes de premiers secours et sur la prévention santé.
- Licences illimitées jusqu'au 31 décembre 2024 avec facturation plafonnée.
- 614 comptes créés
- 332 modules activés
- 128 modules validés



## Enquête de satisfaction

En septembre 2024, la MNPAF a lancé sa grande enquête de satisfaction, désormais annuelle, et portant sur la qualité de service, l'expérience adhérent, la satisfaction, les garanties et les cotisations.

A cette occasion, un nouveau système de notation a été retenu (note sur 10) avec la mise en évidence du taux d'effort.

Ces évolutions, conformes et adaptées à ce type d'enquête de satisfaction, ont permis d'affiner le ressenti adhérent et de nourrir le processus d'amélioration continue.



## Chiffres clés 2024

### Satisfaction globale

**7,1/10**



**pour l'ensemble des répondants**  
vs 6,6/10 en 2023.

> **Les contrats collectifs** sont satisfaits à hauteur de **6.2/10** vs 5,8/10 en 2023.

> **Les contrats individuels** sont quant à eux satisfaits à hauteur de 8,2/10 vs 7,8/10 en 2023.

**7,0/10**



**pour les services et la qualité de services.**  
vs 6,7/10 en 2023.

### Gestion & contacts

**7,8/10**



**pour la gestion des remboursements**  
vs 7,3/10 en 2023.

**7,6/10**



**pour le contact téléphonique**  
vs 7/10 en 2023.

**7,4/10**



**pour le processus de modification des contrats individuels** (informations mises à disposition, délais de traitement).

## Communication

# 7,3/10

**pour le magazine Escale santé**  
vs 6.9/10 en 2023.



# 7,4/10

**pour la newsletter mensuelle Flash Santé**  
vs 6.9/10 en 2023.



## Espace adhérent - site internet

Le taux d'effort ressenti par les adhérents pour accéder aux différentes fonctionnalités a été questionné.

Ci-dessous **les taux d'effort les plus importants** identifiés :

# 19%



des adhérents ont fait un effort pour se connecter à l'espace.

# 19%



des adhérents ont fait un effort pour accéder à la messagerie.

# 23%



des adhérents ont fait un effort pour déposer un document.



## Site internet & espace adhérent

Une nouvelle version de l'espace personnel a été **mise en ligne en juillet 2024**. Cet espace offre une navigation plus intuitive et une ergonomie plus moderne. Nous avons en également profiter pour améliorer l'espace adhérent MNPAF en ajoutant des fonctionnalités directes vers cet espace personnel. Les espaces sont disponibles à la fois sur mobile, tablette et ordinateur de bureau.

## Audience digitale

Chiffres clés de la consultation du site internet :

- Nombre de sessions : 1 339 791 vs 1 207 230 en 2023
- Nombre de pages vues : 5 600 732 vs 4 551 257 en 2023

Les pages les plus consultées :

- Login : 1 769 140
- Dashboard : 1 124 255
- Un espace adhérent multifonctions : 103 403
- AVC les signes spécifiques féminins : 78 481
- Aide et contacts : 62 371

## Intranet

Après une année d'exploitation voici les statistiques de la fréquentation de l'intranet.

- 117 utilisateurs
- 65 visiteurs uniques (soit 55% de connexion)
- 66 visiteurs se sont connectés au moins 1 fois dans l'année 2024
- 6,5 pages vues en moyenne
- 3min 52 : durée de session
- 35 contenus publiés
- 84 commentaires
- 280 j'aime
- 1 newsletter chaque fin de mois, taux de lecture : 55% en moyenne



# RÉSULTAT NET

18



# SYNTHÈSE RÉSULTAT

19

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L123-12 à L123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (modifié par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016).



Le résultat 2024 de la MNPAF est bénéficiaire de + 403 K€ après impôts.  
Il se décompose en un résultat technique de + 1 582 K€ et un résultat non technique de - 1 179 K€.

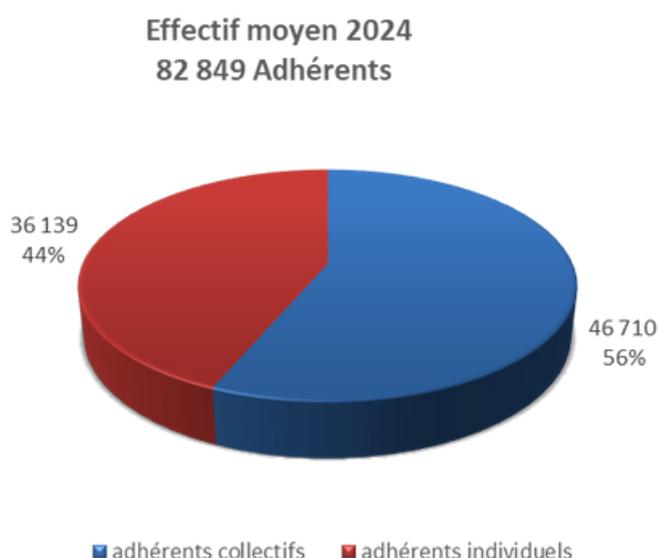
COMPTE DE RESULTAT en K€	2024	2023	Variation	%
Cotisations acquises	119 760	111 600	8 160	7%
Charges de sinistres hors gestion	-107 913	-103 269	-4 644	4%
Résultat financier technique	-53	109	-161	N.S
Autres produits techniques	80	252	-172	-68%
Frais généraux	-10 293	-9 576	-717	7%
<b>Résultat technique</b>	<b>1 582</b>	<b>-884</b>	<b>2 466</b>	
Résultat financier non technique	-397	957	-1 353	N.S
Autres produits non techniques	3	59	-56	N.S
Autres charges non techniques	-206	-99	-107	N.S
Résultat exceptionnel	-62	-488	425	-87%
Impôts	-517	-367	-150	41%
<b>Résultat non technique</b>	<b>-1 179</b>	<b>63</b>	<b>-1 242</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>403</b>	<b>-821</b>	<b>1 223</b>	

L'évolution du résultat entre 2023 et 2024 résulte principalement des éléments suivants :

- Une hausse de la sinistralité inférieure à celle des cotisations, en lien avec les mesures tarifaires mises en oeuvre en 2024 et avec la hausse du PMSS : impact résultat + 3 516 K€.
- Une hausse contenue des frais généraux dans une phase de structuration et de sécurisation, avec une hausse des honoraires nécessaires de prestataires et du coût unitaire de gestion du délégataire : impact résultat - 717 K€.
- Une baisse faciale du résultat financier provenant d'opérations exceptionnelles (Comptabilisation d'une PDD sur un actif immobilier et opération de vendu/acheté sur une partie du portefeuille obligataire) : impact résultat : - 1 514 K€
- Une amélioration du résultat exceptionnel en raison de l'absence de dotation sur l'exercice : impact résultat : + 425 K€
- Une hausse de l'impôt liée notamment aux retraitements fiscaux d'actifs financiers : impact résultat - 150 K€.

## PORTEFEUILLE 2024

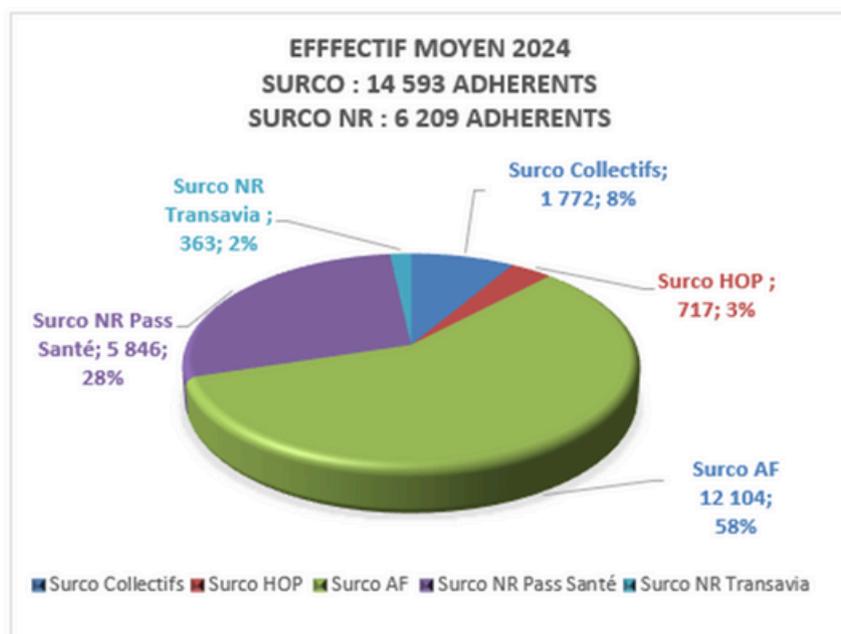
Les effectifs moyens 2024 sont de 82 849 ouvrants droits et 152 030 personnes protégées.



Le détail des personnes protégées par contrat est présenté ci-dessous :

Catégorie	Effectif moyen décembre 2024	Effectif moyen décembre 2023	Variation	%
AIR FRANCE	79 630	80 516	- 886	-1,1%
CSEC / CSE	1 367	1 447	- 80	-5,5%
HOP !	3 930	4 343	- 413	-9,5%
ICARE	-	55	- 55	N.S
NORSE	130	70	60	85,7%
OAT	1 166	1 239	- 73	-5,9%
ORGANISMES ET TPE	76	140	- 64	-45,7%
TRANSAVIA	5 893	5 039	854	16,9%
VUELING FRANCE	386	387	- 1	-0,3%
<b>COLLECTIVE</b>	<b>92 578</b>	<b>93 236</b>	<b>-658</b>	<b>-0,7%</b>
ALT300	4 322	3 916	406	10,4%
ALT350	33 392	33 375	17	0,1%
ALT400	12 097	12 467	- 370	-3,0%
HORIZON	1 087	861	226	26,2%
LOI EVIN / CESS ACTIVITE	54	36	18	50,0%
AYANTS DROIT COLL	8 500	8 372	128	1,5%
<b>INDIVIDUELLE</b>	<b>59 452</b>	<b>59 027</b>	<b>425</b>	<b>0,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>152 030</b>	<b>152 263</b>	<b>-233</b>	<b>-0,2%</b>

Les effectifs moyens 2024 concernant les surcomplémentaires sont de 20 802 ouvrants droits et 44 700 personnes protégées.

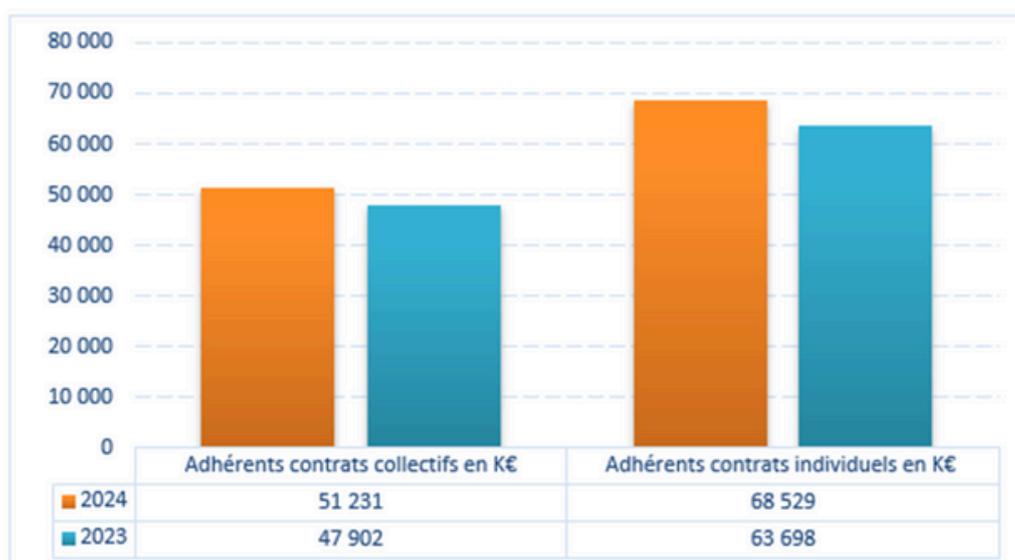


Catégorie	Effectif moyen décembre 2024	Effectif moyen décembre 2023	Variation	%
TRANSAVIA	3 886	3 385	501	14,8%
VUELING FRANCE	270	277	- 7	-2,5%
<b>SURCO COLL RESPONSABLE</b>	<b>4 156</b>	<b>3 662</b>	<b>494</b>	<b>13,5%</b>
SURCO AIR FRANCE	29 230	28 635	595	2,1%
HOP!	1 511	1 651	- 140	-8,5%
SURCO PASS SANTE	8 776	8 259	517	6,3%
SURCO NON RESP TRANSAVIA	1 027	1 037	- 10	-1,0%
<b>SURCO INDIVIDUELLE</b>	<b>40 544</b>	<b>39 582</b>	<b>962</b>	<b>2,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 700</b>	<b>43 244</b>	<b>1 456</b>	<b>3,4%</b>

## COTISATIONS

Les cotisations versées en TTC sont de 136 031 K€, incluant la TSA pour 15 918 K€ ainsi que les cotisations MUTAIDE pour 353K€.

Les cotisations HT ressortent à 119 760 K€ à fin 2024, soit une hausse de 8 160 K€ par rapport à fin 2023 (+7.3%).



Une hausse des cotisations est constatée sur l'ensemble du portefeuille.

Elle est notamment le fruit des hausses tarifaires décidées fin 2023 avec effet 2024 sur les contrats les plus déficitaires, avec une hausse maximale de +9,5% par contrat/barème, incluant le cas échéant la hausse de +5,4% du PMSS.

Rappelons qu'aucune hausse significative n'avait été décidée depuis plusieurs années.

Les cotisations des contrats collectifs sont en hausse de 3 329 K€ (+6.9%) passant de 47 902 K€ à 51 231 K€. Outre les revalorisations tarifaires, cette hausse provient également des mesures salariales impactant les cotisations du contrat Air France et d'une augmentation des effectifs du contrat Transavia.

Les cotisations des contrats individuels sont en hausse de 4 831 K€ en 2024 passant de 63 698 K€ à 68 529 K€. Ce total comprend les adhérents individuels, les adhérents aux surcomplémentaires (responsables et non responsables) ainsi que les conjoints et enfants cotisants des contrats collectifs.

# CHARGES DE SINISTRES

24

Charges de sinistres en K€	2024	2023	Variation	%
Presta réglées toutes dates soins	104 363	101 117	3 246	3,2%
Forfait patientèle (Médecin Traitant)	955	891	64	7,2%
Médecin Direct	283	245	38	15,6%
Santéclair	549	539	10	1,8%
Recours/ Créances	- 3	- 147	144	97,9%
<b>Total règls exercice</b>	<b>106 147</b>	<b>102 645</b>	<b>3 502</b>	<b>3,4%</b>
<b>Reprise/Provision PSAP</b>	<b>-9 905</b>	<b>-9 281</b>	<b>624</b>	<b>6,7%</b>
PSAP	11 671	9 905	1 766	17,8%
<b>Total</b>	<b>107 913</b>	<b>103 269</b>	<b>4 644</b>	<b>4,5%</b>

La hausse de la charge de sinistres constatée sur l'exercice est inférieure à celle des cotisations, comme déjà précisé (+ 4% vs. +7%).

La hausse du coût de Médecin Direct est liée à une augmentation du forfait passant de 5 000 à 7 000 consultations en 2024.

En 2023, la méthode de calcul de dépréciation des indus a été revue et a impacté le résultat avec une dépréciation significative contrairement à cette année.

L'évolution par catégorie est la suivante :

Charges de sinistres en K€	2024			2023		
	Collectif	Individuel	Total	Collectif	Individuel	Total
Prestations versées	42 310	62 052	104 363	40 887	60 229	101 117
Non SI	919	866	1 784	787	741	1 528
<b>Total règls exercice</b>	<b>43 229</b>	<b>62 918</b>	<b>106 147</b>	<b>41 674</b>	<b>60 971</b>	<b>102 645</b>
PSAP Chain Ladder	4 087	5 953	10 039	3 764	6 141	9 905
PSAP Complémentaire hospi	664	968	1 632			
<b>TOTAL PSAP N</b>	<b>4 751</b>	<b>6 920</b>	<b>11 671</b>	<b>3 764</b>	<b>6 141</b>	<b>9 905</b>
Reprise/Provision PSAP	- 3 764	- 6 141	- 9 905	- 3 561	- 5 720	- 9 281
<b>Total</b>	<b>44 216</b>	<b>63 697</b>	<b>107 913</b>	<b>41 877</b>	<b>61 392</b>	<b>103 269</b>

## Prestations versées

L'évolution des prestations est reflété par une hausse de + 1,2% du nombre d'actes réalisé sur l'exercice selon la répartition ci-dessous :

Nombres d'actes par poste de soins	2024	2023	Variation	%	Fréquence moyenne 2024	Fréquence moyenne 2023
PHARMACIE	5 134 350	5 101 936	32 414	0,6%	33,77	33,51
CONSULTATION	1 088 733	1 089 062	- 329	0,0%	7,16	7,15
AUXILIAIRE MEDICAL	1 062 168	1 025 614	36 554	3,6%	6,99	6,74
DENTAIRE	306 595	295 341	11 254	3,8%	2,02	1,94
LABORATOIRE	241 901	245 036	- 3 135	-1,3%	1,59	1,61
APPAREILLAGE	236 266	219 583	16 683	7,6%	1,55	1,44
RADIOLOGIE	184 046	183 699	347	0,2%	1,21	1,21
OPTIQUE	155 380	149 634	5 746	3,8%	1,02	0,98
HOSPITALISATION	126 306	125 647	659	0,5%	0,83	0,83
DIVERS	9 382	8 574	808	9,4%	0,06	0,06
<b>Total général</b>	<b>8 545 127</b>	<b>8 444 126</b>	<b>101 001</b>	<b>1,2%</b>		

La variation la plus importante concerne le poste "Divers" + 9,4% où est intégré les dépenses du Fonds social en cohérence avec le budget de ce dernier. Concernant le poste appareillage + 7,6% cela concerne principalement les appareils à assistance respiratoire.

Les prestations réglées par poste de soins sont les suivantes :

Prestations réglées par catégories en K€	2024	2023	Variation	%	Coût moyen 2024 en €	Coût moyen 2023 en €
DENTAIRE	30 456	29 377	1 080	3,7%	99,3	99,5
HOSPITALISATION	15 878	15 906	- 27	-0,2%	125,7	126,6
CONSULTATION	15 175	14 551	624	4,3%	13,9	13,4
OPTIQUE	12 510	12 066	444	3,7%	80,5	80,6
PHARMACIE	9 690	9 518	173	1,8%	1,9	1,9
APPAREILLAGE	8 952	8 521	431	5,1%	37,9	38,8
AUXILIAIRE MEDICAL	5 041	4 727	314	6,7%	4,7	4,6
RADIOLOGIE	2 810	2 688	122	4,5%	15,3	14,6
LABORATOIRE	2 784	2 847	- 64	-2,2%	11,5	11,6
DIVERS	1 065	917	148	16,2%	113,6	106,9
<b>TOTAL</b>	<b>104 363</b>	<b>101 117</b>	<b>3 246</b>	<b>3,2%</b>	<b>12,2</b>	<b>12,0</b>

Le coût moyen 2024 est de 12,2€ par rapport au nombre d'actes.

## Provision pour sinistre à payer (PSAP)

Le montant des provisions pour sinistres à payer (PSAP) au 31/12/24 s'établit à 11 671 K€, en hausse de + 18% par rapport à 2023.

Les provisions pour sinistres à payer ont été déterminées, comme les années précédentes, à partir de l'historique du cadencement des prestations réglées en années de soins, selon la méthode Chain-Ladder.

Le total PSAP à fin 2024 intègre une provision spécifique de 1 632 K€ hors frais de gestion, enregistrée au titre des soins d'hospitalisation en raison d'un retard constaté sur la facturation émise par les hôpitaux.

La répartition par exercice de survenance du total PSAP de 11 671 K€ est la suivante : 41 K€ au titre de 2022, 501 K€ au titre de 2023 et 11 129 K€ au titre de 2024.

Par ailleurs, la constitution des PSAP à fin 2024 a fait ressortir un boni de liquidation de 398 K€ au titre des exercices antérieurs, et plus précisément :

- au titre de 2019 : 38 K€
- au titre de 2020 : 11 K€
- au titre de 2021 : 64 K€
- au titre de 2022 : 195 K€
- au titre de 2023 : 89 K€

# RATIOS : RATIO P/C ET RATIO COMBINÉ PAR CATÉGORIE

Exercices	Contrats	Prestations en K€	Cotisations en K€	P/C	Charges / Cotisations	Ratio combiné
2024	Contrats collectifs	44 216	51 231	86,3%	8,6%	94,9%
	Contrats individuels	63 697	68 529	92,9%	8,6%	101,5%
	<b>TOTAL COLL + INDIV</b>	<b>107 913</b>	<b>119 760</b>	<b>90,1%</b>	<b>8,6%</b>	<b>98,7%</b>
2023	Contrats collectifs	41 877	47 902	87,4%	8,5%	95,9%
	Contrats individuels	61 392	63 698	96,4%	8,5%	104,9%
	<b>TOTAL COLL + INDIV</b>	<b>103 269</b>	<b>111 600</b>	<b>92,5%</b>	<b>8,5%</b>	<b>101,1%</b>

A fin 2024, le ratio P/C ressort à 90.1 % soit une amélioration de 2,4 points par rapport à fin 2023.

L'amélioration du ratio P/C sur l'ensemble des contrats est en lien avec les mesures de revalorisations tarifaires et la maîtrise des frais généraux.

# FRAIS GÉNÉRAUX

28

Les frais généraux ont été pilotés tout au long de l'année avec une organisation budgétaire interne et en considérant le taux de chargement (rapport entre les cotisations et les frais généraux), dans un contexte de structuration et de sécurisation des activités qui a nécessité le recours à des prestataires externes.

Les principaux postes sont les suivants :

Charges par nature en K€	2024	2023	Variation	%
Frais de Gestion Noveocare	6 130	5 802	329	5,7%
Frais de Personnel	1 507	1 543	- 36	-2,3%
Honoraires Prestataires	493	224	269	120,2%
Cotisations Statutaires & Autres	403	342	62	18,1%
Prestations AMM / AESIO	327	168	159	95,2%
Autres coûts	1 432	1 498	- 66	-4,4%
<b>Total Frais Généraux</b>	<b>10 293</b>	<b>9 576</b>	<b>717</b>	<b>7,5%</b>

La hausse globale de + 717 K€ entre 2023 et 2024 se décompose comme suit :

- Hausse des frais de gestion de Noveocare correspondant à la hausse du tarif moyen (évolution du PMSS de +5,40% sur 2024) à + 329 K€
- Hausse des honoraires prestataires avec une intervention renforcée du cabinet d'actuariat et les accompagnements nécessaires du prestataire en ressources humaines et du prestataire dédié sur les sujets réglementaires à + 269 K€
- Hausse des prestations des Fonctions Clés et des prestations pour compte, désormais fournies par Aésio depuis le 1er Janvier 2024 à + 159 K€

A noter que les cotisations de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) sont incluses dans les Cotisations statutaires & autres pour un montant de 375 K€.

# RÉSULTAT FINANCIER

29

Le résultat financier 2024 ressort à - 449 K€, en baisse de 1 515 K€ par rapport à 2023. Un montant de - 53 K€ a été affecté au compte de résultat technique et - 396 K€ au compte de résultat non technique.

Ce résultat négatif résulte de deux opérations exceptionnelles, réalisées sur l'exercice :

- Une opération de vente/achat sur les obligations générant une perte de 987 K€ en 2024, mais qui permettra à la Mutuelle de bénéficier d'une hausse de 0.36 bp sur le périmètre concerné du taux de rendement du portefeuille au prochain exercice 2025.
- la constitution d'une provision pour dépréciation durable (PDD) de 921 K€ sur un actif immobilier.

Produits - Charges des placements en K€	2024	2023	Variation
Revenus placements : Obligations	849	819	30
Revenus livrets Institutionnels	146	152	-6
Revenus comptes à terme	141	0	141
Dividendes OPC Immobiliers	180	133	47
Reprise provision fonds SFG	25	0	25
Prod diff s/prix rembt à percevoir Obligations	368	216	151
Produits cessions obligations	17	20	-3
<b>Produits des placements</b>	<b>1 725</b>	<b>1 341</b>	<b>385</b>
Frais externes/internes gestion placements	152	142	10
Amortissement différences s/prix rembt Obligations	114	133	-20
Pertes s/réalisations placements	987	0	987
Prov p/dépréciation fonds SFG	0	0	0
Prov p/dépréciation fonds OFI PIERRE	921	0	921
<b>Charges des placements</b>	<b>2 175</b>	<b>275</b>	<b>1 899</b>
<b>Produits - Charges des placements</b>	<b>-449</b>	<b>1 066</b>	<b>-1 515</b>

La hausse des produits financiers est principalement liée aux placements sur des comptes à terme ayant un rendement supérieur à celui des obligations en 2024.

Le taux de rendement comptable apparent 2024 ressort à - 0,3% contre 1% en 2023. Hors les opérations exceptionnelles citées précédemment, le taux de rendement comptable 2024 est de 1,3%, au niveau des exercices précédents.

A noter une plus-value latente de 3,4M€ sur la poche action du portefeuille d'actifs à fin 2024.

# AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT NON TECHNIQUE

30

Les autres charges non techniques s'élèvent à 206 K€ et correspondent aux aides accordées par le Fonds Social et au don de 100 K€ accordé à l'Institut Gustave Roussy.

Le résultat exceptionnel de - 62 K€ en 2024 correspond principalement à une régularisation de TSA de 2023 sur l'exercice 2024.

## RÉSULTAT FISCAL

Le résultat comptable 2024 avant impôt est de + 920 K€ contre - 454 K€ en 2023.

Suite aux retraitements fiscaux, notamment la réintégration des plus-values latentes des OPC 2024 à hauteur de 3 419 K€ et à la déduction des plus-values latentes des OPC 2023 de 2 293 K€, le résultat taxable ressort à + 2 308 K€. L'impôt 2024 est de 517 K€.

<b>Résultat comptable avant IS</b>		<b>919 767</b>
<b>Réintégration :</b>	Plus-value latente 2024	3 419 198
	Provisions Indus 2024	524 797
	Taxe sur les boni	1 030
	Don	100 000
<b>Déduction :</b>	Plus-value latente 2023	2 293 208
	Provisions Indus 2023	363 313
<b>Résultat comptable Taxable</b>		<b>2 308 271</b>
	Charge d'IS 25%	577 068
	Déduction impôt 60% du montant du don	60 000
<b>Total IS</b>		<b>517 068</b>
<b>Résultat comptable après IS</b>		<b>402 699</b>

# RÉSULTAT DE L'EXERCICE

31

Le résultat net de l'exercice 2024 après impôt ressort à + 403 K€, contre - 821 K€ pour l'exercice 2023.

Le ratio Prestations / Cotisations est en sensible amélioration sur l'année avec 90,1 %, après prise en compte des mesures de prudence nécessaire.

Le taux de frais de gestion est stable à 8,6 % en dépit du recours nécessaires à des prestataires externes.

Le ratio combiné 2024 ressort en amélioration avec 98,7% contre 101,1% en 2023.

Résultat	Réalisé 2023	Budget 2024	Atterissage 2024 au 30/09 présenté CA + AG	Réalisé 2024
<b>Recettes</b>				
<i>Collectifs</i>	47 902	48 875	50 957	51 231
<i>Individuels</i>	63 698	68 621	68 812	68 529
<b>Total Cotisations HT (a)</b>	111 600	117 496	119 769	119 760
Produits financiers + divers + exceptionnels	1 685	1 840	1 653	1 811
<b>Total recettes (b)</b>	113 285	119 336	121 422	121 572
<b>Dépenses</b>				
<i>Prestations année de survenance en cours</i>	103 032	108 696	109 433	108 310
<i>Ecart sur PSAP ex ant</i>	237			-398
<b>Total prestations (c)</b>	103 269	108 696	109 433	107 913
Frais généraux	9 576	9 827	10 524	10 293
Autres dépenses (opérations sur les placement, PDD, Fonds social; ...)	895	482	320	2 446
Impôt s/ Société	367	83	407	517
<b>Total dépenses (d)</b>	114 107	119 088	120 684	121 169
<b>Résultat (e) : excédent / déficit = (b)-(d)</b>	<b>-821</b>	<b>248</b>	<b>739</b>	<b>403</b>
<b>P/C = (c)/(a)</b>	<b>92,5%</b>	<b>92,5%</b>	<b>91,4%</b>	<b>90,1%</b>
<b>Taux de frais de Gestion</b>	<b>8,5%</b>	<b>8,4%</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,6%</b>
<b>Ratio Combiné</b>	<b>101,1%</b>	<b>100,9%</b>	<b>100,2%</b>	<b>98,7%</b>

# BILAN AU 31 / 12 / 2024 en K€

32

ACTIF	2024	2023	Ecart	PASSIF	2024	2023	Ecart
<b>2 - Actifs incorporels</b>	28	2	26	<b>1 - Fonds mutualiste et réserves</b>	92 278	91 875	403
				Fonds dotation	1 800	1 800	0
<b>3 - Placements</b>	106 947	105 486	1 461	Réserves	90 075	88 130	1 945
Placements bancaires	95 674	95 240	434	Report à nouveau	0	2 766	-2 766
Dépôts Noveocare/SFG	11 273	10 246	1 027	Résultat exercice	403	-821	1 224
				<b>3 - Provisions techniques brutes</b>	12 357	10 475	1 882
<b>6 - Créances</b>	7 090	6 787	303	Prov sinistres à payer-Gestion	12 357	10 475	1 882
				<b>5 - Provisions</b>	507	507	0
<b>7 - Autres Actifs</b>	6 026	5 015	1 011	<b>7 - Autres dettes</b>	16 493	15 475	1 018
Actifs corporels d'exploitation	46	57	-11				
Comptes courants	5 980	4 958	1 021	<b>10 - Cptes régularisation Passif</b>	309	512	-203
<b>8 - Cptes régularisation Actif</b>	1 854	1 556	298				
Intérêts acquis non échus	574	699	-125				
Autres comptes régularisation	1 280	857	423				
<b>TOTAL</b>	<b>121 944</b>	<b>118 846</b>	<b>3 099</b>	<b>TOTAL</b>	<b>121 944</b>	<b>118 846</b>	<b>3 099</b>

## ACTIF :

La révision à la hausse de l'avance de trésorerie versée au délégataire de gestion contribue à expliquer la hausse des placements de + 1 461 K€.

Les créances correspondent au montant des cotisations à recevoir.

Les comptes courants ont augmenté de 1 021 K€, traduisant la bonne tenue de l'activité sur 2024 (cotisations perçues supérieures aux prestations).

La hausse des autres comptes de régularisation est expliquée principalement par la dotation aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations 2024 pour 317 K€.

## PASSIF :

La variation des fonds propres correspond au résultat 2024 de + 403 K€.

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en réserves.

Les provisions techniques 2024 ressortent à 12 357 K€, en hausse de 1 882 K€ sur l'exercice. Elles sont constituées des provisions techniques des sinistres à payer pour 11 671 K€ et des frais de gestion sur PSAP pour 686 K€.

La variation des autres dettes de + 1 018 K€ résulte principalement d'une hausse de + 886 K€ des créanciers divers (principalement le délégataire de gestion et la provision pour prestation pour compte qu'Aésio réalise pour la MNPAF).

Les comptes de régularisation pour 309K€ correspondent aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations.

- La part de rémunération du dirigeant effectif supportée par la MNPAF en 2024 est de 190 652 € (salaires et charges)
- La MNPAF n'a pas effectué de transferts financiers avec des mutuelles ou unions.
- La MNPAF n'a pas conclu de nouvelles conventions réglementées en 2024.
- La MNPAF n'a pas de participation dans des sociétés soumises au livre II du code du commerce.
- La MNPAF n'a pas d'administrateur permanent et ne verse aucune indemnité à ses élus (article L.114.26 du Code de la Mutualité).
- Conformément à l'article L.212.7 du Code de la Mutualité, la MNPAF établit des comptes consolidés avec le Groupe Aéma.

---

# HORIZON 2025

34



Les actions de structuration engagées mi-2023 et poursuivies en 2024 seront à nouveau amplifiées en 2025. Elles permettront de repenser l'organisation interne, notamment sur le domaine Règlementaire avec un renfort significatif permettant d'adapter la Mutuelle aux enjeux de conformité.

Par ailleurs, la sécurisation des activités entrera en phase de gestion courante (« run ») grâce aux travaux réalisés au cours des années précédentes dans la cadre du Plan de Conformité. Des actions spécifiques seront entreprises sur la protection de la clientèle (DDA et DORA-« build »).

Ainsi, après 2 années de transition nécessaires, la Mutuelle Air France pourra envisager en 2025 différentes opportunités de développement et d'innovation au service de ses adhérents.

A l'issue du 1er semestre 2025, un plan stratégique à moyen terme cadrera les ambitions de la MNPAF sur les 3 années à venir. Il sera le fruit des travaux menés conjointement avec les Elus et l'équipe opérationnelle.

Notre modèle économique, une équipe soudée au service des adhérents et notre ancrage au sein du groupe AEMA via l'UMG Aésio constituent des atouts considérables qui confortent et légitiment notre démarche. Ainsi, nous pourrons étendre notre protection en matière de complémentaire Santé à toutes les familles du secteur aérien.

Nous ambitionnons de faire de la MNPAF, la Mutuelle nationale des personnels de l'aéronautique française.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

36

NOM	PRENOM	FONCTION
BARRE	Didier	
BOHN	Thierry	
BOITTIN	Thomas	
BOO	Vincent	2ème Vice-Président
BRISSET	Florence	Secrétaire générale
CASTET	Céline	Trésorière
CHARLES	Sabine	
CHASSAING	Jean	1er Vice-Président
DAGUILLON	Virginie	Secrétaire générale adjointe
DEREUMETZ	Caroline	
EDDAIJ	Ali	
FAVEY	Gilles	Secrétaire général adjoint
FLAVIGNY	Véronique	
GELBERT	Sophie	
GIRAULT	Pierre	Trésorier adjoint
GIROLET	Loïc	
GLOSSET	Béatrice	
LAHCCEN	Christian	
LATAILLADE	Renaud	Président
LE MAITRE	Christelle	
LEVASSEUR	Rémy	
LEVY-HAZERA	Michèle	
MARTIN	Françoise	
REDOLFI	Françoise	

# RAPPORT DISTINCT 2024

37

Administrateurs Mandat 2021-2025	Elus au Bureau MNPAF	Remboursements
BARRE Didier		512,84 €
BOHN Thierry		8,84 €
BOITTIN Thomas		-
BOO Vincent	Vice-Président	2 429,86 €
BRISSET Florence	Secrétaire Générale	664,00 €
CASTET Céline	Trésorière	-
CHARLES Sabine		1 786,26 €
CHASSAING Jean	Vice-Président	733,09 €
DAGUILLON Virginie	Secrétaire adjointe	230,39 €
DEREUMETZ Caroline		-
EDDAIDJ Ali		-
FAVEY Gilles	Secrétaire adjoint	-
FLAVIGNY Véronique (à compter du 06/11/2024)		-
GELBERT Sophie (à compter du 06/11/2024)		-
GIRAULT Pierre	Trésorier adjoint	-
GIROLET Loïc		-
GLOSSET Béatrice		-
HERZOG Christian (jusqu'au 06/11/2024)		-
LAHCEN Christian		378,98 €
LATAILLADE Renaud	Président	2 774,61 €
LE MAITRE Christelle		-
LEVASSEUR Rémy		2 499,70 €
LEVY-HAZERA Michèle		412,57 €
MARTIN Françoise		1 453,85 €
REDOLFI Françoise		2 055,36 €
TRAN Olivier (jusqu'au 06/11/2024)		-
<b>TOTAL</b>		<b>15 940,35 €</b>

Mutuelle Air France  
3 Place de Londres  
CS 11692 Tremblay en France,  
95725 Roissy Charles de Gaulle cedex

[mnpaf.fr](http://mnpaf.fr)

